

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

25 OCT. 2022

ID : 062-246200638-20221021-DCS\_221019\_701-DE

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 19 h 00**

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et  
d'affichage : 13 octobre 2022

Présents à la séance : 75

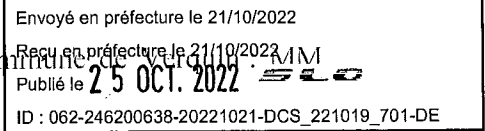
Compte-rendu de la séance :  
20 octobre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est rassemblé à Nœux-les-Mines, Salle Mendès France, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 13 octobre 2022.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mme GORKA, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, MM. GIBSON, BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX-HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes NASPINSKI, HAROUAT ; Le délégué de la commune de Chocques : M. MASSART ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : MM. MICHALSKI, BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; Le délégué de la

commune de Verquigneul : M. CAPPEL; Les délégués de la commune de Verquigneul :  
TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.



Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme LOISEAU à M. CORDONNIER, M. SCALONE à M. SOLHEID, Mme CHOCHOI à M. CAUET, M. JEVTOVIC à M. PERRIN, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. BEUGIN à M. MASSART, M. FAVIER à M. CARAMIAUX.

Se sont fait représentés : M. BERRIER par Mme GORKA, M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, Mme BERROYER par Mme BREUVART-PETITPAS M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. CHRETIEN par M. CAPPEL.

Absents - Excusés : MM. BERRIER, VIVIEN, BOY, Mmes DERLIQUE, DUCROCQ, M. GACQUERRE, Mmes LOISEAU, BERTOUX, BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, DAEMS, Mmes SAM, BEIGNIER, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BEUGIN, Mme DECOURCELLE, M. FAVIER, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. MARCELLAK, M. HERNU, M. CHRETIEN.

Monsieur Philippe ROUSSEL, délégué titulaire de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

**Comité Syndical du 19 octobre 2022**  
**Ae-Be-Cs-Ds-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gn-Hs**  
**Lm-Ss-Vt-Ve-Vl-Vn**

Code Service  
AD

Envoyé en préfecture le 21/10/2022  
Reçu en préfecture le 21/10/2022  
Publié le 25 OCT. 2022  
ID : 062-246200638-20221021-DCS\_221019\_701-DE

**7-01 RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES**  
**SORBIERS TARIFICATION AUTRES PRESTATIONS**  
**EXERCICE 2022**

*L'organisation de la vie collective des Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental.*

*La résidence souhaite proposer de nouvelles prestations aux résidents, détaillées ci-dessous.*

*Après avis favorable de la commission Solidarité santé du 06 octobre 2022 et de la commission administration générale planification et finances du 12 octobre 2022,*

*Monsieur le Président propose au comité syndical de retenir, pour les Résidences Autonomie Guynemer et Les Sorbiers du SIVOM de la Communauté du Béthunois, les tarifs suivants :*

***Packs d'eau (livraison incluse)***

- |                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| <i>- eau plate 6 x 1,5 litres</i> | <b>2,00 €</b> |
| <i>- eau gazeuse 6 x 1 litre</i>  | <b>5,00 €</b> |

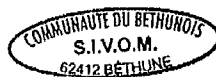
***Pain platine tranché (livraison incluse)*** **1,00 €**

***Livraison des repas à domicile (hors motif médical)*** **0,50 €**

***Enveloppe timbrée – à l'unité et à prix coûtant*** **1,08 €**

**ADOPTÉ**

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre  
Emmanuel  
GIBSON  
Date : 21/10/2022  
Qualité : Président